

# **DOMAINE III : GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE**

Le Chef d'Etablissement est responsable de la gestion matérielle et financière. Ses responsabilités lui confèrent le statut d'administrateur des crédits de fonctionnement de l'Etat. Par ailleurs il exécute le budget voté par le Conseil de gestion dont il est l'ordonnateur. Il est également le gestionnaire des infrastructures et des équipements de sa structure.

Afin de l'aider à s'acquitter convenablement de cette mission, surtout dans un contexte de promotion de la bonne gouvernance (transparence, reddition des comptes, imputabilité, etc.) ; divers outils relatifs à la comptabilité des deniers, des matières et à la gestion des infrastructures et des équipements lui sont proposés.